



Association ADHEOS

Charte d'interventions en milieu scolaire

La présente charte a pour objet de définir le cadre des interventions de l'association ADHEOS dans la lutte contre les discriminations homophobes et transphobes. Ces interventions se font dans le respect du décret n° 92-1200 du 06 novembre 1992 du ministre de l'Éducation Nationale et dans le respect des « principes de laïcité et d'ouverture à tous sans discrimination »

A. Objectifs de l'intervention

1. Lutter contre les discriminations dont peuvent être victimes à l'école certains jeunes des deux sexes en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée, notamment :
 - Violences verbales, physiques ou morales,
 - Mises à l'écart
2. Prévenir les conséquences de ces discriminations comme le suicide, les comportements à risque, la dépression, la dégradation des résultats scolaires...
3. Rappeler les grands principes de respect de la personne et de l'égalité des droits
4. Déconstruire les idées reçues, les stéréotypes et les préjugés dont se nourrit la discrimination homophobe
5. Informer sur les dispositifs de lutte contre les discriminations et les ressources dont pourrait avoir besoin une victime
6. Amener les élèves à réfléchir sur leurs croyances, attitudes et pratiques au sujet de la discrimination homophobe

B. Engagements des intervenants

Les intervenants s'engagent à respecter les lois en vigueur, à ne pas inciter leur public à les enfreindre et à ne pas autoriser un fait répréhensible (notamment la législation concernant les mineurs)

1. **Apolitisme et laïcité** : Les intervenants agissent au nom de l'association, de ses objectifs et de son éthique. Ils ne font l'apologie d'aucune idéologie. Ils observent une stricte neutralité dans les domaines religieux, philosophique et politique. Il s'agit de faire progresser le respect de la personne humaine et l'égalité des droits, et non de promouvoir des droits particuliers.
2. **Confidentialité**. Les intervenants s'engagent à ne pas procéder et à ne pas encourager l'outing (révélation de l'homosexualité réelle ou supposée) de toute personne au sein de l'établissement, élève, professeur ou autre.
3. **Langage**. Les intervenants emploient un langage correct et accessible à leur public. Ils décourageront au niveau du public l'utilisation de termes injurieux, discriminatoires (qu'il s'agisse de discrimination raciste, sexiste, homophobe...), familiers.
4. **Atteintes personnelles**. Les intervenants ne prendront pas comme une attaque personnelle toute remarque provenant du public. Ils s'engagent à conserver une attitude neutre.
5. **Binôme** : Les intervenants interviennent toujours en binôme

Association ADHEOS – Centre LGBT Poitou-Charentes

ADHEOS Centre LGBT Poitou-Charentes ©

SAINTES - LA ROCHELLE – ANGOULEME - NIORT

5, passage de l'Ancienne Caserne 17100 SAINTES

5, Boulevard Berthelot, Résidence St Martial, Bat Le Valois 16000 ANGOULEME

(33) 06 26 39 66 13 ou (33) 05 46 92 98 55

www.adheos.org @ contact@adheos.org

C Moyens mis à disposition/engagement de l'établissement

1. **Accord** : L'intervention d'ADHEOS est subordonnée à l'accord du chef de l'établissement.
2. **Relations avec l'équipe pédagogique.** Les interventions se font systématiquement en présence d'au moins un représentant de l'établissement scolaire accueillant l'association. Les représentants veillent au respect de la discipline au sein de la classe, mais peuvent également intervenir et participer s'ils le souhaitent.
3. **Supports.** Les intervenants se réservent le droit de produire tout support pédagogique (vidéos, articles, questionnaires, photos, jeux de rôles...) susceptible d'éclairer l'intervention, sous réserve que ces supports soient respectueux de la sensibilité et des convictions, en particulier en matière d'éthique, du public concerné. Les documents doivent respecter les principes énoncés dans la charte des intervenants.
4. **Matériel** : L'établissement s'engage à mettre à disposition le matériel audio ou vidéo nécessaire aux interventions et défini en amont par les intervenants ainsi qu'une salle d'une taille adaptée au nombre d'élèves.
5. **Durée** : L'établissement s'engage à avoir averti les élèves de l'intervention et à respecter la date et les horaires définis à l'avance par les intervenants. Prévoir environ 2 heures.

Date prévue de l'intervention :

Heure (prévoir 2 heures) :

Nom de la personne en charge de l'accueil des intervenants ADHEOS :

Coordonnées téléphoniques de la personne en charge de l'accueil ADHEOS :

Classes devant lesquelles se fera l'intervention ADHEOS :

Nombre envisagé d'élèves bénéficiant de l'intervention ADHEOS :

Autres précisions utiles :

Fait à En 2 exemplaires, le

Signature du représentant d'ADHEOS

Signature du chef d'établissement

A retourner à : Association ADHEOS
5, Passage ANCIENNE CASERNE
17100 SAINTES

Association ADHEOS – Centre LGBT Poitou-Charentes

ADHEOS Centre LGBT Poitou-Charentes ©

SAINTES - LA ROCHELLE – ANGOULEME - NIORT

📍 5, passage de l'Ancienne Caserne 17100 SAINTES

📍 5, Boulevard Berthelot, Résidence St Martial, Bat Le Valois 16000 ANGOULEME

☎ (33) 06 26 39 66 13 ou ☎ (33) 05 46 92 98 55

🌐 www.adheos.org @ contact@adheos.org